

Approche tarifaire de la pointe

Proposition de tarif réglementé saisonnalisé

Simon METIVIER – E&E Consultant
Simon.metivier@ee-consultant.fr

Mandaté par le CLER et le RAC-F

Groupe de Travail sur la Pointe – Atelier tarification 25 février 2010

Plan

Nécessité et urgence des évolutions tarifaires

Construction du **tarif saisonnalisé**

Motivation de la proposition tarifaire

Conclusion

Nécessité et urgence des évolutions tarifaires

Le système électrique français est confronté à deux enjeux majeurs :

- Dérive des consommations avec une augmentation de la pointe saisonnière encore plus soutenue
- Incertitude juridique sur le maintien des tarifs réglementés (Contentieux avec la Commission européenne)

En parallèle :

- Déclin des capacités d'effacement des tarifs Tempo et EJP (6 GW en 2000, 2 GW aujourd'hui)

Nécessité et urgence des évolutions tarifaires

Nécessité :

- Enrayer la dérive (consommation et pointe) par un signal prix
- Mieux refléter les couts de production de semi-base et pointe

Urgence :

- Eviter l'interdiction des tarifs réglementés
- Inertie des changements
- Amplification du problème de pointe
- Applicable avec les compteurs électroniques actuels

Construction du tarif

Principes de base à respecter :

- Universalité,
- Neutralité,
- Protection des consommateurs,
- Pérennité,
- Respect des règles de concurrence,
- Simplicité de déploiement,

Principes supplémentaires à respecter :

- Encourager la limitation consommation aux périodes de pointe,
- Eviter une incitation à la consommation hors période hivernale, (Tempo actuel)
- Encourager une limitation de la puissance souscrite,
- Intégrer une progressivité des tarifs,

Construction du tarif saisonnalisé

Clients éligibles :

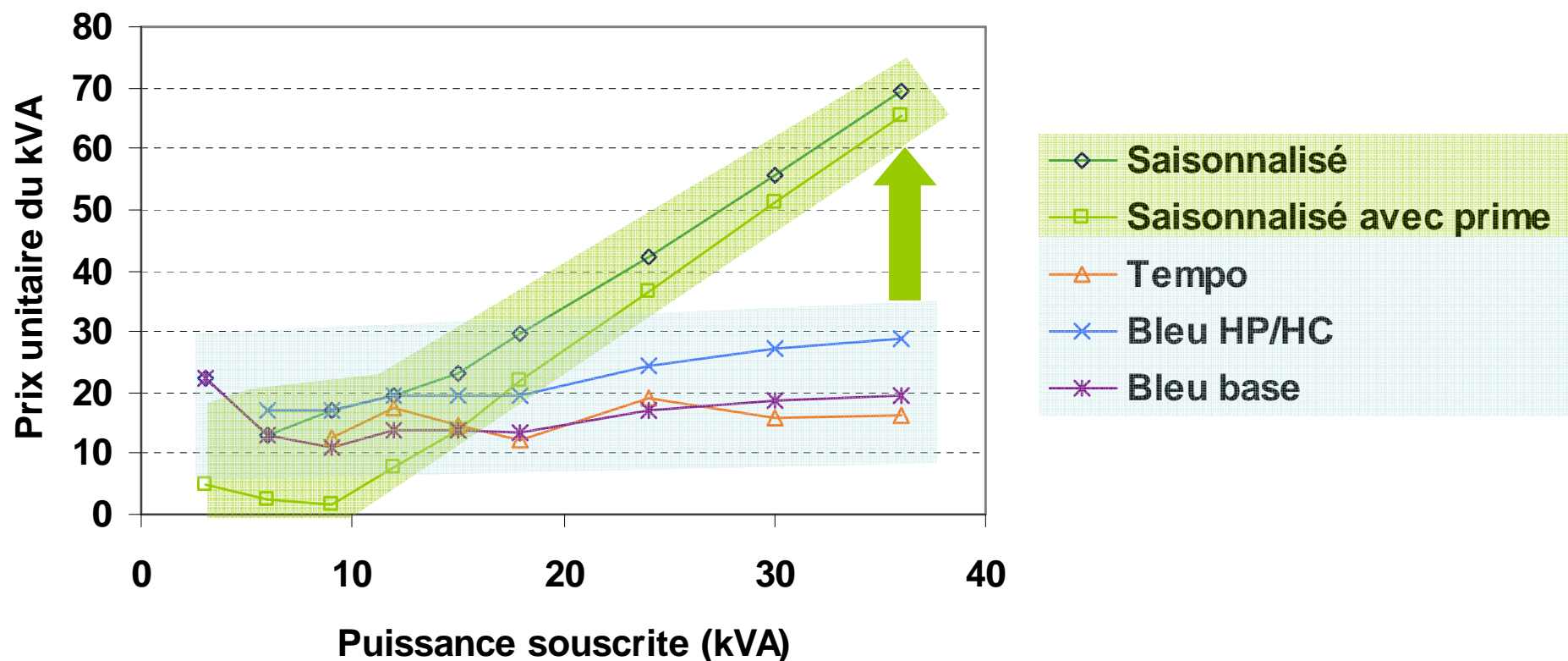
- Clients $< 36\text{kVA}$ avec compteur électronique

Grille tarifaire

- Clients $\leq 6\text{kVA}$ pas de modification de la structure du tarif (50% des abonnements mais 30% conso)
- Clients $\geq 9\text{ kVA}$ structure tarifaire basée sur Tempo
 - 22 jours rouges
 - 43 jours blancs
 - 300 jours bleus
 - + heures pleines / heures creuses chaque jour

Construction du tarif saisonnalisé

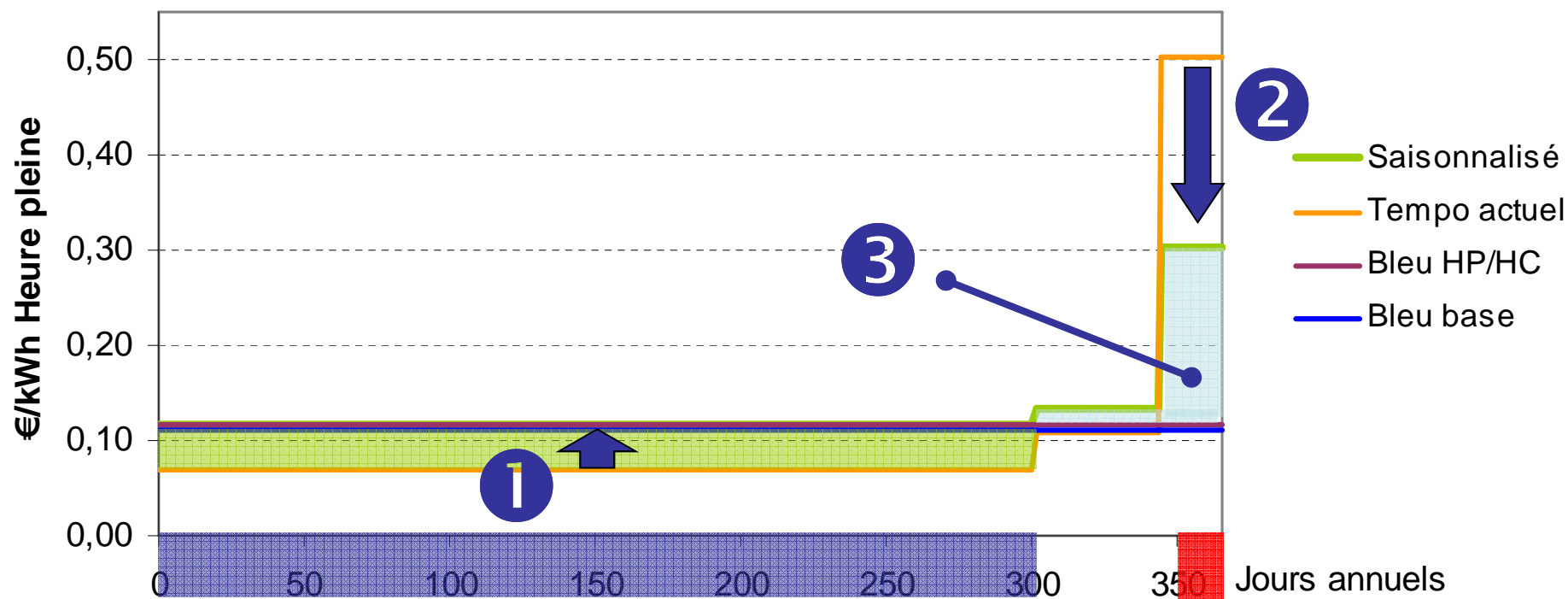
Progressivité sur la puissance souscrite



Construction du tarif saisonnalisé

Base tarif Tempo actuel

1. Augmentation du tarif en période bleue (300j) afin d'éviter l'effet d'incitation à surconsommer en dehors de la période hivernale
2. Baisse du tarif en période blanche et rouge pour équilibrage du tarif tempo
3. Prime forfaitaire pour compenser le surcoût sur les petits consommateurs



Construction du tarif saisonnalisé

Exemple de grille tarifaire

Puissance Souscrite kVA	Abonnement annuel €TTC/an	Prime annuelle €TTC/an	Bleu €/kWh		Blanc €/kWh		Rouge €/kWh	
			HC	HP	HC	HP	HC	HP
3	67	52,4		0,1078				
6	77	62,6		0,1081				
9	155	140,0	0,0734	0,1154	0,0867	0,1327	0,1078	0,3016
12	232	140,0	0,0734	0,1154	0,0867	0,1327	0,1078	0,3016
15	350	140,0	0,0734	0,1154	0,0867	0,1327	0,1078	0,3016
18	533	140,0	0,0734	0,1154	0,0867	0,1327	0,1078	0,3016
24	1 017	140,0	0,0734	0,1154	0,0867	0,1327	0,1078	0,3016
30	1 671	140,0	0,0734	0,1154	0,0867	0,1327	0,1078	0,3016
36	2 495	140,0	0,0734	0,1154	0,0867	0,1327	0,1078	0,3016

Construction du tarif saisonnalisé

Exemples de mise en application

Puissance Souscrite kVA	Conso. annuelle kWh	Profil	Facture annuelle €		
			Actuel	Nouveau	Différence
3*	1 700	Base	250	198	-21%
6*	3 000	Base	401	339	-16%
9	7 500	HP/HC	875	872	0%
12	13 000	HP/HC	1 481	1 578	7%
15	18 000	HP/HC	2 022	2 268	12%
9	7 500	Tempo	732	809	10%
12	13 000	Tempo	1 284	1 470	14%
15	18 000	Tempo	1 702	2 117	24%

* Non saisonnalisé mais avec prime

Construction du tarif saisonnalisé

Gouvernance : Qui attribue les jours blancs et rouges ?

- Fournisseurs d'énergie (au prorata de leurs ventes)
- Le gestionnaire de réseau (RTE)
- Les entreprises locales de distribution (ELD)

Motivation de l'application du tarif

Un potentiel important de réduction de la pointe

<i>Par an</i>	Nouveaux abonnements	(hypothèse 50%)	Effacement jours rouges
Nouveaux logements	300 000	150 000	0,2 GW
Mobilité résidentielle	2 528 000	1 264 000	1,5 GW
Total	2 828 000	1 414 000	1,7 GW

Une solution à l'échelle du problème :

Résidentiel seul : +1,7 GW d'effacement / an

≈ Augmentation annuelle de la pointe

Motivation de l'application du tarif

Protection du consommateur

- Pas de coûts supplémentaires à l'échelle globale
- Petits consommateurs préservés

Pérennité

Respect des règles de concurrences

- Tarif accessible à tous les fournisseurs
- Saisonnalité reflète mieux la structure des coûts

Simplicité (déjà applicable sans attendre les compteurs communicants)

Conclusion

Cette proposition tarifaire permet :

- Protection des consommateurs les plus fragiles
- Limitation du risque d'interdiction du tarif réglementé
- Meilleure gestion économique du système électrique
 - Soutien à la maîtrise de la demande
 - Couverture du risque de défaillance (meilleure rémunération de la pointe)
 - Couverture des coûts réseau
- Mise en action rapide et renforce l'intérêt du compteur communicant
- Compatibilité avec objectif du Grenelle de l'environnement

Merci de votre attention

Proposition complète diffusée 05/02/2010 :
contribution cler et rac-f n°2.pdf

Ou sur le site www.rac-f.org

Simon.metivier@ee-consultant.fr